

FICHE 7 OBJECTIF SPÉCIFIQUE : ATTIRER LES JEUNES AGRICULTEURS

Pour aller plus loin
Fiche 13
La PAC aujourd'hui

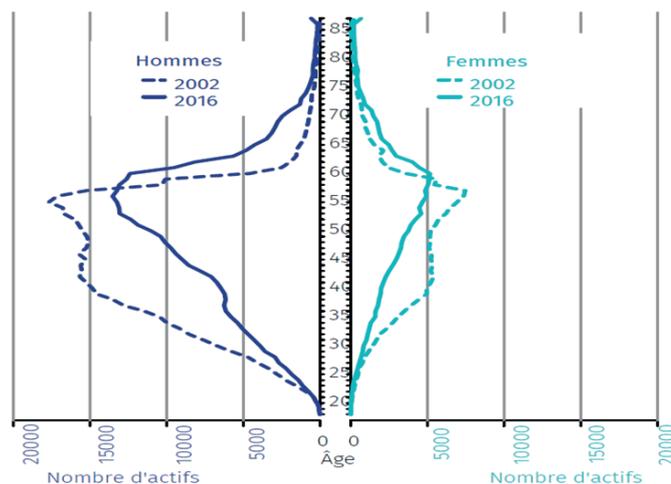
Au sens de la PAC un **jeune agriculteur** a moins de 40 ans. D'autres conditions s'ajoutent en fonction des aides auxquelles il peut accéder*, comme le fait qu'il s'agisse de sa première installation, qu'il remplisse des conditions minimales de formation ou d'expérience professionnelle, qu'il ait établi un projet d'entreprise...

■ QUELLE EST LA SITUATION EN FRANCE ?

Chiffres-clefs de l'évolution démographique de la population agricole

La population agricole est marquée par un **recul continu de l'âge** des chefs d'exploitation en France, comme l'illustre la pyramide des âges ci-dessous. En 2016, les exploitants agricoles ont, en moyenne, **52 ans, contre un peu plus de 40 ans dans le reste de la population active**. D'ici fin 2026, les projections indiquent que près de 45% des agriculteurs auront atteint l'âge légal de départ à la retraite.

PYRAMIDE DES ÂGES DES EXPLOITANTS ET CO-EXPLOITANTS ENTRE 2002 ET 2016.



Source : données MSA au périmètre du recensement agricole, traitement CEP.

Certains facteurs comme les conditions de vie (faiblesse du montant des retraites agricoles) et le prix du foncier poussent un **certain nombre d'agriculteurs âgés à conserver leur activité agricole** plutôt qu'à transmettre leur exploitation à des plus jeunes, ce qui repousse l'âge du départ à la retraite des agriculteurs en place.

La population des salariés agricoles, elle, est nettement plus jeune, avec 19 % des salariés en CDI et 45 % des CDD et saisonniers qui ont moins de 30 ans.

Si le défi est grand, **la France n'est pas dans la situation la plus préoccupante en Europe** ; avec 16 %, la part des agriculteurs de moins de 40 ans en France en fait l'une des populations les plus jeunes derrière l'Autriche, la Pologne et la Slovaquie.

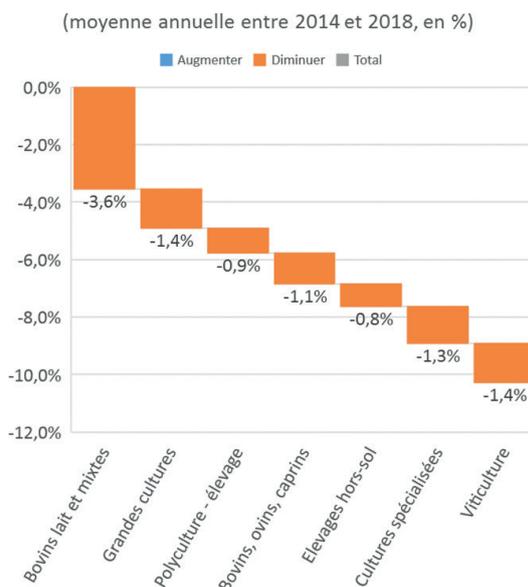
Pourquoi la population agricole diminue ?

Ce vieillissement de la population résulte de nombreux facteurs, comme celui de la faible attractivité du métier d'agriculteur, notamment en raison de revenus limités et d'une forte pénibilité, ou encore du phénomène de métropolisation. Tous ces facteurs ont pour résultat que **le nombre de départs n'est pas compensé par les arrivées dans le métier ; en moyenne, seuls 2 départs sur 3 sont remplacés par des entrées qui stagnent autour de 13 000 par an depuis les années 2000**. La situation est cependant très diverse en fonction des filières de production, et des territoires (le Nord-Est, le pourtour méditerranéen et les montagnes sont les zones les plus attractives).

En outre, **l'accès au foncier** agricole demeure un frein pour ceux qui souhaitent s'installer en agriculture, ainsi que **le besoin en capital** qui augmente régulièrement, notamment en raison d'exploitations à reprendre de plus en plus grandes. En effet, même si le prix du fermage ou d'achat de terres agricoles reste modéré en France comparativement à d'autres pays européens*, le prix du foncier a malgré tout doublé en 10 ans, en moyenne.

Pour aller plus loin
Fiche 25
Le foncier

SOLDE ENTRE LES EXPLOITANTS ENTRANTS ET SORTANTS, ENTRE 2014 ET 2018, PAR SECTEURS DE PRODUCTION, EN ABSOLU (BARRES) ET EN RELATIF (%)



Quel est le profil des nouveaux installés ?

Si on s'intéresse à la nature des installations en agriculture, on remarque :

- une **stagnation des installations des jeunes femmes** (environ 1/4 des exploitants sont des femmes depuis 2000), qui s'installent souvent plus tard ;
- une **hausse des installations dites « hors cadre familial »** par des personnes qui n'ont pas de liens familiaux avec des agriculteurs (environ 1/3 des installations) ;
- une hausse des installations en **agriculture biologique ou portant des projets de transition agroécologique**.

Par ailleurs, il ressort un certain attrait pour le métier d'agriculteur chez certaines nouvelles populations, souvent issues des villes, et qui décident de changer d'orientation professionnelle après une autre carrière, et **qui s'installent donc après l'âge de 40 ans** (environ 1/3 des installations).

■ QUELLE INFLUENCE DE LA PAC SUR LA SITUATION ACTUELLE ?

La France est l'un des pays qui utilisent le plus la PAC pour accompagner l'installation des jeunes agriculteurs. Une véritable politique publique de l'installation et de la transmission en agriculture est en place, ce qui n'est pas le cas partout.

L'outil principal d'aide à l'installation est la « dotation jeune agriculteur » (DJA) qui relève du **2^e pilier** de la PAC. En 2018, la France a accordé environ 5 000 DJA, d'un montant moyen de plus de 30 000 € ; annuellement, cela représente un total d'environ **160 millions €**. Cette aide est versée sur la base d'un projet d'entreprise porté par le jeune agriculteur, pour l'accompagner dans le développement de son projet. Elle est soumise à diverses conditions, dont une obligation de formation et de résultats économiques. **Environ 1/3 des installations totales en France sont aidées au titre de la DJA**. Les autres ne sont pas aidées, ou beaucoup moins, soit parce que les agriculteurs ne demandent pas la DJA, soit parce qu'ils n'en remplissent pas les conditions, notamment lorsqu'ils ont plus de 40 ans.

La DJA n'est donc pas un déclencheur de la décision de s'installer en agriculture, en revanche, les installations aidées font preuve d'une plus grande pérennité, puisque plus de 90 % d'entre elles sont encore en place 5 ans après.

Le 1^{er} pilier de la PAC offre également une aide supplémentaire dédiée aux jeunes agriculteurs, sous la forme d'un paiement annuel versé pendant 5 ans, sur maximum 34 hectares. Il est perçu annuellement par plus de 30 000 bénéficiaires, pour un montant annuel d'environ 2 500 €. Cela représente, au total, environ **80 millions € par an**.